Imprimer

1998/03/17 Maîtriser la langue pour assurer son avenir

Québec, le 17 mars 1998 - Le Conseil de la langue française constate que la mondialisation des échanges et l'implantation des nouvelles technologies de l'information entraînent dans leur sillage des exigences toujours croissantes quant à la compétence en lecture et en écriture. Ces compétences sont maintenant requises d'un pourcentage élevé de travailleurs, quelle que soit leur occupation et dans un nombre important de situations de travail. Cela constitue un réel enjeu économique et social dont la solution passe par une augmentation de la maîtrise du français.

Dans l'avis qu'il remettait ces jours-ci à la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, madame Louise Beaudoin, le Conseil propose trois champs d'intervention : l'institution scolaire; le monde des médias; l'Administration publique. Ces trois champs privilégiés semblent au Conseil être ceux dans lesquels une action est possible tout en ayant un effet multiplicateur.

L'institution scolaire : La société actuelle requiert toujours plus de compétence linguistique : des exigences accrues en lecture, en écriture et en expression orale par un nombre plus élevé de citoyens, dans toutes les sphères de la vie active. Le Conseil observe un élargissement de l'écart entre l'offre et la demande de compétence linguistique, entre la formation reçue et les besoins exprimés par les milieux de l'emploi.

Le Conseil approuve l'approche que la politique récente de la ministre de l'Éducation mettra en oeuvre. Cependant, il recommande :

- d'accélérer le processus de la réforme de l'enseignement du français;
- de prendre en compte l'usage d'un français correct dans les spécialisations acquises dans les collèges et dans les universités;
- de mettre à la disposition de chaque élève sa propre grammaire et son propre dictionnaire.

Enfin, le Conseil recommande de s'assurer que la formation des maîtres permette aux professeurs de toutes les disciplines d'acquérir une maîtrise supérieure de la langue française. Il recommande également d'offrir, lorsque nécessaire, à tout le personnel enseignant, du primaire à l'université, sans oublier les formateurs oeuvrant en entreprises, des programmes de perfectionnement des connaissances linguistiques.

Le monde des médias : Les journalistes et les communicateurs font face à des conditions de travail qui nécessitent d'eux une autonomie rédactionnelle toujours plus importante. Ces derniers doivent de plus en plus assurer eux-mêmes la qualité de leurs textes et de leurs interventions publiques.

Le Conseil de la langue française recommande, en vue d'étendre l'usage d'une langue correcte, de faire de la maîtrise du français un critère déterminant de l'engagement des journalistes ou des communicateurs. Le Conseil recommande également de permettre au personnel en place qui présenterait des lacunes en matière de maîtrise du français, d'avoir accès à des programmes de perfectionnement.

Afin de valoriser l'excellence, le Conseil crée un prix annuel de la qualité du français pour les journalistes et les commentateurs qui appartiennent au monde des médias électroniques.

L'Administration publique : Le Conseil considère que l'Administration publique, au niveau gouvernemental comme municipal, doit communiquer avec les citoyens dans une langue claire et compréhensible. L'objectif de clarté des textes de l'Administration publique doit s'appliquer en premier lieu dans les

textes normatifs des lois, règlements ou conventions collectives, de même que dans les documents destinés au public et dans les contrats.

Le Conseil recommande à l'Office de la langue française que, dans le cadre des services qu'il offre à l'Administration, il se soucie de la lisibilité des textes et qu'il développe des moyens pour en assurer l'amélioration.

Le Conseil estime également que l'Office de la langue française doit continuer de guider le choix d'un usage linguistique correct en offrant au plus grand nombre possible les services de consultation terminologique. En conséquence, il demande à l'Office de la langue française de revoir sa décision d'abolir la gratuité de ces services au public.

La présidente du Conseil, madame Nadia Brédimas-Assimopoulos est disponible pour répondre à toute question sur cet avis.